

Rapport 2018 des activités du Grand Conseil fribourgeois

Lors de la session du mois de **février**, cure de jouvence pour la vénérable Bibliothèque cantonale et universitaire, dont le bâtiment à la rue Joseph-Piller date de 1910. Prévoyant le réaménagement des locaux historiques ainsi que la construction de deux extensions, le projet retenu devrait coûter 79 millions de francs. Déduction faite des subventions fédérales et du crédit d'étude déjà octroyé, la part de l'Etat de Fribourg se monte à 60 millions, facture validée par la quasi-unanimité. Ce n'est pas tous les jours qu'un pareil investissement est consenti. La population aura le dernier mot. Une motion de Nicole Lehner-Gigon et Nicolas Repond qui exige l'interdiction ou des critères stricts et limitatifs, de la consommation et de la vente de boissons sodas et barres chocolatées que l'on peut trouver dans les distributeurs automatiques ou dans les restaurants des établissements du degré secondaire I est acceptée par 54 voix contre 41 (4 abstentions). Je percois cette décision aussi comme un clin d'œil du destin à Nicole à quelques mois de sa démission annoncée du Grand Conseil (pour fin juin). Un mandat PS-PES-PDC demandant notamment au Conseil d'Etat de renoncer à l'augmentation des taxes universitaires est rejeté par 64 voix contre 40. La cinquantaine d'étudiant-e-s réuni-e-s devant l'Hôtel cantonal n'aura pas réussi à faire pencher la balance. Dès la rentrée de septembre, la taxe semestrielle augmentera de 180 francs, passant à 835 francs. Les doctorant-e-s devront eux aussi désormais s'acquitter d'une somme, de l'ordre de 200 francs, alors qu'ils et elles en étaient exempté-e-s jusque-là. Un autogoal! Une catastrophe! Un tsunami! Le Grand Conseil condamne vivement l'application immédiate et rigoureuse du canton d'une décision du Tribunal fédéral portant sur l'organisation de sorties scolaires, notamment les camps de ski. Une résolution de nos camarades David Bonny et Olivier Flechtner est adoptée.

En **mars**, la nouvelle loi sur les finances communales est traitée. Son but: dissocier le volet financier de l'actuelle loi sur les communes pour constituer une législation propre. Cela permettra de s'adapter au nouveau modèle comptable harmonisé, qui devra progressivement être adopté par toutes les collectivités publiques du pays. Il s'agit du dernier gros chantier législatif de la conseillère d'Etat Marie Garnier avant son départ. Une motion PDC demandant une nouvelle loi sur la mobilité est acceptée à l'unanimité. La législation sur les routes et les transports - datant de 1967 et 1994 - va être revue. Le texte devrait entrer en vigueur en 2022. Je ferai partie du comité de pilotage.

Lors de la session du mois de **mai**, arrivée du nouveau conseiller d'Etat Didier Castella. Une motion PVL-PDC et un postulat de Philippe Savoy et d'un PLR portant sur l'hôpital fribourgeois opposent deux approches différentes. La première propose de modifier les modalités de financement de l'HFR. La deuxième demande d'abord un rapport circonstancié sur la situation financière de l'HFR. Verdict: la motion est refusée, le postulat est accepté. Pierre Mauron et un démocrate du centre veulent quant à eux agir au niveau de la gouvernance en modifiant la composition et la nomination dudit Conseil d'administration. Une majorité se rallie à cette idée afin de doter l'hôpital fribourgeois des compétences nécessaires pour mener à bien les réformes dont il a besoin.

En **juin**, Bluefactory est à l'ordre du jour. Après des discussions nourries, le parlement donne son aval à un financement de 25 millions de francs destiné au centre de recherche de l'EPFL dédié à l'habitat du futur: le Smart living building. Par contre pas à l'ordre du jour initialement, le projet de nouvelle patinoire à Saint-Léonard. Trop de questions sont encore ouvertes. Mais Albert Michel, président du Conseil d'administration de L'Antre SA fait le forcing et parvient à ses fins. Le dossier est mis à l'ordre du jour et adopté malgré une opacité importante l'entourant. Cette manœuvre mène du coup à une séance complémentaire pour pouvoir terminer le programme de la session, la première depuis mon arrivée au Grand Conseil, en 2013.

Lors de la session du mois de **septembre**, une motion PDC-PLR contraignant le gouvernement à renforcer la lutte contre le travail au noir est acceptée à l'unanimité. Bien que la lutte contre le travail au noir soit considérée comme prioritaire depuis une décennie, force est de constater que depuis lors, peu a bougé. Et le Conseil d'Etat, dans sa réponse au contenu discuté, ne semble pas enclin à trop presser le mouvement. L'occasion pour Armand Jaquier, pour sa première intervention, de s'exprimer sur un sujet qu'il maîtrise à la perfection et qui lui tient très à cœur. La loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles est quant à elle toilettée. Le service compétent pourra désormais émettre des recommandations sur la création et l'entretien de peuplements stables et diversifiés, aptes à résister aux changements climatiques et le personnel de surveillance sera désormais habilité à infliger des amendes d'ordre. J'ai siégé dans la commission ad hoc y relative.

En **octobre**, deux visions de la société s'opposent sur l'ouverture des commerces jusqu'à 17h le samedi. Armand s'exprime contre cette mesure. Pour le PS, c'est le personnel de vente qui trinquerait, alors que le travail n'est déjà pas facile et elle favoriserait la grande distribution, pas les petits commerces. Il soutiendra le référendum qui sera lancé quelques semaines plus tard par l'Union syndicale fribourgeoise.

Lors de la session du mois de **novembre**, adoption d'une base légale permettant d'amender en cas de détritus jetés par terre. Il faut dire que 30% des emballages, vieux mouchoirs et autres mégots de cigarettes ne finissent pas au fond d'une poubelle, mais bien par terre. Alors il faut sévir. Le montant des amendes d'ordre est encore à définir mais il pourra en principe aller de 40 à 300 francs.

En **décembre**, au terme de plus de deux heures et demie de débat, la réforme fiscale des entreprises est adoptée par 62 voix contre 12 (18 abstentions). Cette réforme induit des pertes fiscales à hauteur de 50 millions de francs par année. Inacceptable pour une coalition de gauche qui lancera le référendum en début 2019. Le comité directeur du PS ne le soutiendra pas... du moins dans un premier temps.

Un rapport faisant suite à un postulat de David Bonny et Ursula Krattinger-Jutzet concernant les fontaines à eau potable accessibles permet de faire un point de la situation. Et pour moi de rappeler au Conseil d'Etat la question que j'ai déposée en 2015 avec Pascal Grivet sur l'étude d'opportunité d'une adhésion du canton à la communauté bleue où l'exécutif nous répondait s'engager à examiner les conditions d'obtention de cette reconnaissance. Aucune suite ne semble avoir été donnée.

Simon Bischof